

SIVOM DU CANTON DE LIGNÉ
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL LE 09 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le neuf septembre à 20h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de LIGNÉ, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie CORDIER, suite à convocation en date du 1^{er} Septembre 2008.

Etaient présents :

- **Ligné :**
 - Mesdames CORDIER et DION, Messieurs PERRION et COURANT, titulaires
 - Mesdames FEUILLÂTRE et NIEL, Messieurs HOUDAYER et GRILLET, suppléants
- **Le Cellier :**
 - Mesdames BIDEGAIN et DESCHATRE, titulaires
- **Couffé :**
 - Monsieur DAUDIN, titulaire
 - Mesdames BOUINEAU et LELAURE, Monsieur RABINE suppléants
- **Mouzeil :**
 - Mesdames BOUAROUR et AZE, Messieurs BREHIER et MOULIN, titulaires
 - Madame LEBRETON et Monsieur GARNIER, suppléants.

Etaient absents ou excusés:

- **Le Cellier :**
 - Messieurs HUARD et CHEVALIER, titulaires
 - Madame ROBION et Messieurs COIFFARD, RAITIERE et MAINGUET suppléants
- **Couffé :**
 - Madame VALEAU, Messieurs PAGEAU et MICHEL, titulaires
 - Monsieur FOUCHER, suppléant
- **Mouzeil :**
 - Messieurs BERTHELOT et GUILLOU, suppléants.

Ont donné pouvoir

- **Le Cellier :**
 - Monsieur HUARD, titulaire, à Madame BIDEGAIN, titulaire
 - Monsieur CHEVALIER, titulaire, à Madame DESCHATRE, titulaire
- **Couffé :**
 - Madame VALEAU, titulaire, à Madame LELAURE, suppléante.

ORDRE DU JOUR

Approbation du comité syndical du 12 Juin 2008

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- Réorganisation de poste à la Halte Garderie « Les Lucioles » au Cellier :

Pour faire suite au dernier comité syndical, l'aménagement du poste d'un agent de la Halte Garderie « Les Lucioles » au Cellier a été mis en place. Pour soulager l'agent, le SIVOM fait intervenir une personne pour effectuer les travaux d'entretien des sols 3 heures supplémentaires par semaine jusqu'en décembre. La médecine du travail du centre de gestion semble satisfaite de cette solution. En 2009, la halte garderie connaîtra probablement du développement qui nécessitera d'augmenter les heures du personnel et de nouvelles possibilités pourront être envisagées pour ce poste.

- Poste de secrétariat comptabilité :

Lors du dernier comité syndical, il avait été annoncé que le secrétaire comptable devait quitter son poste pour rejoindre l'ACAMD. Actuellement, ce service n'a pas obtenu la globalité de l'extension demandée et de ce fait n'est pas en mesure d'embaucher sur les bases prévues. Monsieur PERRION, qui a rencontré la Directrice de la DDASS avec la Présidente de l'ACAMD, informe qu'une évolution sera possible pour 2009.

Dans cette attente, Madame La Présidente demande qu'une réflexion soit engagée sur l'évolution de ce poste.

Accueil périscolaire de Ligné « le coin des enfants »

Madame La Présidente retrace brièvement l'historique de la situation de l'accueil périscolaire de Ligné « Le Coin des enfants ».

- **Novembre 2007** : l'association a embauché une Directrice qualifiée pour répondre aux exigences de Jeunesse & Sport. Ce poste n'était pas budgété pour l'année 2007 et n'apportait pas de recettes supplémentaires. Un 1^{er} déficit apparaît. L'association n'a pas de ressources suffisantes pour combler le déséquilibre.
- **Début 2008** : On retrouve le poste supplémentaire sur une année pleine. Le prévisionnel déposé au SIVOM par l'association indique un déficit de 13 000 € pour 2009. Le mode de calcul d'attribution des subventions ne comblera pas ce déficit (**potentiel de fréquentation X 3 €** - potentiel de fréquentation = nbre d'animateurs recrutés X nbre de journées (de 8 h) d'ouverture dans l'année X nbre d'enfants par animateur). Ce mode de calcul est commun à tous les accueils périscolaires du canton.
- **Mai 2008** : la Présidente de l'association fait une demande de subvention exceptionnelle au SIVOM. Dans l'immédiat, le SIVOM procède au règlement de la subvention prévue et demande par ailleurs des justificatifs pour examiner cette demande. Ce même mois, l'association fait son assemblée générale. Très peu de familles sont présentes, démission massive des membres du Bureau. Une seule personne y reste.
- **Juin 2008** : l'association réussit à sensibiliser quelques parents intéressés pour reprendre la main.
- **Juin 2008** : La Présidente du SIVOM propose une rencontre entre quelques membres du Bureau du SIVOM, le bureau démissionnaire de l'association et les parents candidats pour constituer un nouveau Bureau. Le coordinateur enfance jeunesse Olivier Chevalier est pleinement associé à la réflexion. Celui-ci va intervenir pendant plusieurs semaines auprès de l'association pour examiner les contrats de travail, les plannings de personnel, les taux d'encadrement, la fréquentation...
- **Début juillet 2008** : l'état des lieux est présenté.

Anomalies constatées :

- Taux d'encadrement trop fort en début et fin de journée,
- Erreurs sur le calcul des primes d'intermittence en faveur du personnel,
- Trop d'heures complémentaires allouées à certains salariés.

Les préconisations qui en découlent ne sont pas agréables et pourtant, il faudra les envisager pour rééquilibrer le budget en 2009 :

- diminuer des heures soit pour tout le monde soit en licenciant une personne

- réduire les heures complémentaires

La situation est difficile pour les parents qui veulent reprendre. Cependant, il est convenu d'organiser le 16 juillet une AG extraordinaire pour formaliser la constitution d'un bureau et ainsi envisager une réorganisation.

- **16 juillet 2008** : l'AG extraordinaire réunit un peu plus de familles que d'habitude. La situation se bloque. Les candidats pour constituer un bureau ne veulent plus s'engager et souhaitent que davantage de familles s'impliquent. Il est convenu de reporter la question à la rentrée en AG tenue par les élus de Ligné le 3 septembre. Le 2 septembre, l'accueil périscolaire n'est pas ouvert aux familles.
- **3 septembre 2008 : AG extraordinaire.** Les parents potentiellement concernés par l'APS sont tous invités conjointement par le Maire de Ligné, son adjointe chargée des affaires scolaires et la Présidente du SIVOM. Environ 80 familles sont représentées. Un nouveau CA se constitue avec 27 personnes dont 12 qui entrent dans le bureau.

En AG, il est précisé par les élus que le rattrapage du déficit pourrait être une avance faite à l'association et sous condition de mesures qui permettront de présenter un prévisionnel équilibré en 2009.

La Mairie de Ligné continue son accompagnement avec l'établissement des bulletins de salaire (aide à la vie associative) et le SIVOM avec le soutien technique d'Olivier Chevalier.

Les élus du Bureau syndical suggèrent fortement que l'association adhère à une fédération qui les aidera sur tous les sujets sur lesquels le SIVOM n'a pas les compétences pour intervenir (ex : conseil juridique).

Le déficit estimé aujourd'hui pour l'année 2008 s'élève à 10 000 €.

Il est proposé au Conseil syndical d'accorder une avance de 10 000 € à l'accueil périscolaire « Le Coin des Enfants » pour permettre au bureau associatif de repartir sur des bases saines. Les élus sont sensibles à cette proposition d'avance car ils ne souhaitent pas créer de précédent sur le territoire. Toutefois les fonctionnements associatifs étant souvent fragiles, il serait souhaitable que les associations adhèrent à une fédération.

Maurice PERRION propose l'organisation d'une réunion à l'échelle du canton destinée aux associations qui embauchent du personnel.

Cette avance serait remboursable sur 5 ans, à partir de l'année 2010 ;

L'activité de cette association se situant sur la commune de Ligné, l'avance sera financé à 50% par les fonds propres du SIVOM et 50% par une augmentation de la contribution budgétaire de la commune de Ligné.

Après en avoir délibéré (12 votes pour et deux abstentions), les conseillers syndicaux décident d'accorder :

- Une avance exceptionnelle de 10 000 € pour équilibrer le compte de résultat 2008 de l'accueil périscolaire « Le Coin des Enfants » de Ligné pour permettre au bureau associatif de repartir sur des bases saines.

Cette avance sera remboursable sur 5 ans, à partir de l'année 2010 et prise en charge à part égale par le SIVOM et la Commune de Ligné.

Cette décision est assortie de la condition suivante :

- Le SIVOM assurera un suivi régulier de la situation financière de l'accueil périscolaire de Ligné au moins jusqu'au rééquilibrage du budget. A cet effet, le Bureau de l'Association devra fournir, sur simple demande écrite du SIVOM, un état de sa situation financière et comptable et, si nécessaire, les justificatifs correspondants.

Le financement de cette avance sera assuré à 50% par une augmentation de la contribution budgétaire de la commune de Ligné.

Au fur et à mesure du remboursement de l'avance par l'association, à compter de l'année 2010 et pendant une durée de 5 ans, le SIVOM reversera chaque année à la commune de Ligné la somme de 1000€.

Solde Contrat Éducatif Local (CEL) 2006-2007

Une activité « éveil musical » a été proposée aux moins de 6 ans sur le canton par l'EMI (École de Musique Intercommunale de Ligné, Petit-Mars, Casson, Nort/Erdre) sur l'année 2006/2007.

L'EMI a fait intervenir un professeur de musique au Relais Assistantes Maternelles (RAM), à la halte garderie « Les Lucioles » du Cellier et le multi accueil « Les Petits Pas de Jules Verne » de Ligné.

L'année précédente, l'action existait déjà mais uniquement auprès de la halte garderie de Ligné.

L'EMI a facturé 100% de la prestation au multi accueil sans lui faire profiter de la subvention CEL à laquelle le multi accueil pouvait prétendre puisque l'intervention était prévue dans l'action CEL déposée par l'EMI.

Par ailleurs, le RAM et la halte garderie « Les Lucioles » ont bénéficié d'interventions gratuites.

En l'absence de règles précises sur les ventilations financières des actions CEL co-partenariales,

Et afin de réajuster ce déséquilibre, il est proposé une attribution de 378 € au multi accueil « Les petits pas de Jules Verne » de Ligné, somme correspondant aux frais que la structure a engagé pour l'éveil musical sur l'année 2006/2007.

Cette attribution sera imputée sur le reliquat CEL 2006-2007, s'élevant actuellement à 1147 €.

Bilan Contrat Éducatif Local (CEL) 2007-2008

Pour information, le bilan Contrat Éducatif Local est demandé aux structures pour le 30 septembre 2008.

Le comité de pilotage PEL doit valider ce bilan le 18 novembre 2008.

Contrat Éducatif Local (CEL) 2008-2009

Les institutionnels nous ont fait connaître les attributions financières pour le contrat 2008/2009.

- **Jeunesse et Sport** octroie **18 000 €** (même somme qu'en 2007)
- **Le conseil général** alloue **11 500 €** (même somme qu'en 2007)
- **L'inspection d'Académie** accorde **5 297 €** pour 230 Indemnités péri-éducatives (IPE). Ces IPE se répartissent comme suit :
 - **190 IPE Écoles publiques** dont 55 IPE École Jules Verne Ligné, 40 IPE École Hugues Auffray Couffé, 40 + 55 IPE École les Lonnières Le Cellier (2 actions différentes)
 - **40 IPE Écoles privées**, pour l'école Notre Dame Mouzeil. L'action est annulée, les IPE ne peuvent pas être reportées sur des actions écoles publiques. Les IPE sont perdues.

Il est rappelé que les IPE sont versées par l'Inspection d'Académie aux enseignants qui interviennent sur des actions CEL. Le coût actuel de l'IPE est de 23,03 €

Michel DAUDIN présente et commente la proposition de ventilation CEL pour 2008/2009 (voir document joint).

Le document présente les actions par commune pour une meilleure lisibilité.

Les répartitions financières entre les actions sont faites selon des critères bien précis établis par le comité de pilotage.

Les subventions allouées étant supérieures à l'estimation initiale, il est proposé d'adopter la ventilation financière telle quelle, proposée par le Comité de Pilotage et présentée sur le document joint.

Dans ces conditions, il se dégage un reliquat de subvention pour un montant de 5 207 € que le Comité de Pilotage propose d'utiliser pour le financement d'actions spécifiques :

- **Réflexion et formation des élus du SIVOM** impliqués dans le Projet Éducatif Local. Une journée de formation aura lieu le samedi 29 novembre avec un intervenant qui dégagera des pistes issues des réflexions des élus, ce afin d'alimenter le Projet Éducatif Local.
- **Enquête auprès des jeunes.** Lors du diagnostic de territoire réalisé en 2006, il avait été précisé qu'il manquait un volet à ce diagnostic : les jeunes n'avaient pas été consultés sur leurs envies, leurs besoins. Cette enquête devrait permettre de compléter les données connues.

Monsieur Bréhier émet des doutes sur l'utilité d'une enquête qui apporte généralement peu de résultats exploitables.

Il n'est pas prévu de faire une enquête classique, basée sur un questionnaire papier distribué à tous les jeunes. On ira à leur rencontre sur le terrain pour les interroger.

- **Formation BAFA pour les jeunes.** Lors de la dernière commission jeunesse, les élus ont proposé un soutien à la formation BAFA pour les jeunes du canton. Une formation pourrait être organisée sur le territoire et le SIVOM participerait partiellement au financement de cette formation. En formant des jeunes de notre canton, on se créera un vivier de jeunes susceptibles de travailler ensuite dans nos accueils de loisirs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical accepte la ventilation des subventions CEL 2008 / 2009 telle que présentée dans le document joint et précise que le solde de 5 207 € (29500 € (subvention Jeunesse et Sports 18 000 € + subvention Conseil Général 11 500€) moins les 24 293€ initialement attribués) pourra financer des actions spécifiques telles que :

- Réflexion et formation des élus du canton pour le PEL,
- Enquête auprès des jeunes,
- Formation BAFA pour les jeunes.

Bilan Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2007

Le bilan vient d'être réalisé le mardi 9 septembre à 19h avec Madame Elisabeth HONORÉ.

À la demande du SIVOM, la CAF a versé une liquidation partielle de 34 248,52 € afin de faciliter la trésorerie du SIVOM.

Pour information, Mme HONORÉ est mutée et sera remplacée par un autre technicien qui n'est encore pas recruté.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2008

Un acompte de 76 995 € pour 2008 est versé.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2009

Le Contrat Temps Libre va être intégré dans le Contrat Enfance Jeunesse en 2009, accompagné certainement d'une incidence sur l'aide financière pour les années à venir.

Afin de préparer les prévisions de développement pour 2009 les structures enfance jeunesse du canton seront consultées. Ces prévisions permettront la préparation d'un avenant au CEJ 2006-2009 avec la CAF.

Bilan Ville Vie Vacances (VVV) 2008

Il est demandé aux structures pour le 30 septembre 2008 - Le comité de pilotage PEL doit valider ce bilan le 18 novembre 2008.

Prévision de révisions des clés de répartition

Suite au travail sur la politique tarifaire des accueils périscolaires et accueils de loisirs, de nouvelles clefs de répartition sont à prévoir.

Il a été constaté, après plusieurs années d'application des clés de répartition actuelles, des disparités au sein d'un même type de structures. Il y a des communes où les structures sont fréquentées par de nombreuses familles ayant de forts quotients familiaux. Cela impacte les recettes de façon très significative, permettant à certaines structures de faire du bénéfice, tandis que d'autres accentuent un déficit.

Monsieur Hervé BREHIER propose une réflexion sur une subvention d'équilibre en tenant compte des participations des familles.

Le bureau syndical du mardi 21 octobre 2008 sera consacré en partie à cette réflexion.

Le Projet Educatif Local

- Formation PSCI (formation aux premiers secours)

Le SIVOM propose sur l'année des stages de formation aux 1^{ers} secours à des publics différents :

- 2 stages pour les assistantes maternelles : stage de formation initiale (10 personnes) et stage de réactualisation (10 personnes)
- 2 stages proposés aux jeunes fréquentant les animations jeunesse (20 personnes)
- 1 stage pour les personnels des restaurants scolaires (40 personnes)

Le coût de la formation par personne s'élève à environ 60 €.

Jusqu'à présent, la participation du SIVOM pour ces stages n'était pas uniformisée. Les jeunes participaient à hauteur de 40 € et les assistantes maternelles à hauteur de 20 €.

Aussi est-il proposé les règles précises suivantes :

- Toute personne inscrite individuellement à une formation organisée par le SIVOM participera à hauteur de 50% du coût de la formation. Le SIVOM financera les 50 % restants, soit 30 € maximum.
- Toute personne inscrite par son employeur sera rémunérée sur son temps de formation par son employeur via l'organisme de formation de l'employeur. Le SIVOM prendra en charge 100% des frais de la formation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent que le SIVOM participe aux frais de formation aux premiers secours selon les règles suivantes :

- Toute personne inscrite individuellement à une formation organisée par le SIVOM participera à hauteur de 50% du coût de la formation. Le SIVOM financera les 50 % restants, soit 30 € maximum..
- Toute personne inscrite par son employeur sera rémunérée sur son temps de formation par son employeur via l'organisme de formation de l'employeur. Le SIVOM prendra en charge 100% des frais de la formation.

- Actions Contrat Éducatif Local (CEL)

Dans le cadre des actions PEL, et plus précisément du Contrat Éducatif Local, chaque structure d'accueil bénéficiant d'une intervention d'un partenaire local participera à hauteur de 50% du coût de l'intervention.

Les 50% restants sont financés par les subventions CEL versées à la structure organisatrice.

Cette règle sera commune à toutes les actions du Contrat Éducatif Local après appréciation du comité de pilotage PEL.

Exemple : l'éveil musical assuré par l'école de musique intercommunale au sein des structures d'accueil sera financé à 50% par la subvention CEL et à 50% par la structure bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent l'harmonisation des attributions financières dans les actions partenariales du PEL.

Chaque structure d'accueil bénéficiant d'une intervention d'un partenaire local participera à hauteur de 50% du coût de l'intervention.

Les 50% restants sont financés par les subventions CEL versées à la structure organisatrice.

Cette règle sera commune à toutes les actions du Contrat Éducatif Local.

- Fête du jeu

Pour information, la fête du jeu se déroulera le samedi 22 Novembre 2008 au Cellier. Afin d'organiser cette manifestation, une réunion de préparation est prévue le jeudi 11 Septembre 2008 à 20h Salle William Turner au Cellier.

- PEL – Constitution du Comité de Pilotage

Michel DAUDIN présente le document ci-dessous rappelant les rôle et mission du comité de pilotage.

Par ailleurs, il est demandé au comité syndical de se prononcer sur la composition du nouveau comité de pilotage.

Un courrier va être envoyé par le SIVOM à toutes les associations du canton qui proposent des activités aux enfants et aux jeunes, les sollicitant pour participer au comité de pilotage. Les élus du comité de pilotage sont chargés d'aller à leur rencontre pour appuyer cette mobilisation.

COMITE DE PILOTAGE « PROJET EDUCATIF LOCAL »

ROLE ET MISSION

- **Réfléchir en concertation à la politique éducative cantonale**
- **Faire le lien entre le communal et le cantonal**
- **Elaborer et mettre en œuvre le projet éducatif local partagé**
- **Ventiler les financements entre les actions retenues**
- **Evaluer le projet éducatif local partagé**

COMPOSITION

➤ 9 élus du SIVOM

- 2 élus par commune du canton
- La Présidente du SIVOM

➤ Partenaires locaux

18 membres non élus (bénévoles associatifs et salariés des écoles)

- 2 représentants des structures petite enfance en s'appuyant sur la commission du SIVOM
- 2 représentants des structures enfance en s'appuyant sur la commission du SIVOM
- 2 représentants des structures jeunesse en s'appuyant sur la commission du SIVOM dont le collège ou la maison familiale rurale
- 4 représentants des écoles (2 privées et 2 publiques) en s'appuyant sur les conseils d'école
- 8 autres représentants issus des associations (2 par commune : sport et culture)

➤ Partenaires institutionnels

- | | |
|------------------------------------|--|
| ➤ Jeunesse et Sports, | ➤ Affaires Culturelles, |
| ➤ Conseil Général, | ➤ Affaires Sanitaires et Sociales, |
| ➤ Inspection Académique, | ➤ Délégation de la Solidarité du Pays d'Ancenis, |
| ➤ Caisse d'Allocations Familiales, | ➤ Sous-préfecture d'Ancenis. |
| ➤ Mutualité Sociale Agricole, | |

REPRESENTATION

- **Chaque membre du comité de pilotage PEL peut se faire représenter lors d'une réunion.**

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la proposition telle que présentée ci-dessus.

- Projet Éducatif Local (PEL) – Actualisation et échéancier

Actualisation

Concernant l'actualisation du PEL, Michel DAUDIN informe qu'il est indispensable d'associer l'ensemble des élus à l'actualisation du PEL afin que chacun d'entre eux se l'approprie. Cela enrichira les réflexions menées au sein des commissions.

Des axes semblent importants à développer :

- L'aide à la vie associative au niveau du canton. - 1^{ère} piste : avoir une seule fédération pour l'ensemble des associations ;
- La politique sportive, et en particulier l'avenir de l'OIS.

Échéancier du PEL

- Mardi 18 novembre 2008 : évaluation du PEL 2007 - 2008
- Samedi 29 novembre 2008 : journée de formation et de réflexion entre tous les élus du SIVOM
- Décembre 2008 et janvier 2009 : diagnostic et préconisations en lien avec les acteurs locaux
- Février 2009 : validation du PEL 2009-2012
- Mars 2009 : rédaction des actions CEL 2009-2010

- Infos diverses

Les 8, 9 et 10 octobre 2008, à Rennes, se déroulera la formation « les rencontres nationales de l'éducation » à laquelle participeront Anne-Marie CORDIER, Michel DAUDIN et Olivier CHEVALIER.

COMMISSIONS

- **Projet Éducatif Local – Michel DAUDIN**

Le compte-rendu de la commission du 26 Août 2008 relate tous les points du PEL évoqués précédemment.

- **Petite enfance – Paulette BIDEGAIN**

La commission du 19 juin 2008 a permis aux élus de la commission de faire connaissance avec les représentants des structures petite enfance.

- La Directrice de la halte garderie du Cellier, la Directrice du multi accueil de Ligné et l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles ont présenté leur mode de fonctionnement, leurs capacités d'accueil, les jours d'ouverture, les capacités en personnel...
- Mme HONORÉ, technicienne de la CAF, était présente pour la présentation technique d'une micro-crèche. Ce nouveau mode d'accueil n'est pas particulièrement intéressant financièrement mais peut répondre à une complémentarité d'accueil sur un territoire, notamment quand il s'agit d'horaires atypiques.
 - Les élus sont parfois interpellés sur ce sujet, il était souhaitable d'en savoir plus.
 - La fiche technique «micro-crèche » est mise à disposition dans les mairies du canton.
- Informatisation : une réunion s'est déroulée le 2 septembre 2008 pour l'élaboration d'un cahier des charges, qui sera présenté auprès de 3 ou 4 éditeurs. Les propositions de devis seront étudiées en réunion de bureau du 21 octobre. Cette informatisation est destinée à alléger la gestion des états de présence et la facturation aux familles. La formation des salariés est prévue en décembre et la mise en place en janvier 2009.
- Une convention avec le multi accueil « Les Petits Pas de Jules Verne » sera signée prochainement.

- **Enfance –Juliette BOUAROUR**

Voir document joint : compte-rendu de la commission Enfance du 24 juin portant sur l'étude de la politique tarifaire.

- **Jeunesse – Mickaël Huard absent – présentation faite par la Présidente du SIVOM**

Voir document joint : compte-rendu de la commission Jeunesse du 7 juillet faisant un état des lieux des animations jeunesse sur le canton et des actions intercommunales. 3 axes de réflexion se sont dégagés de cette réunion : la problématique de l'accueil des 10/12 ans ; la prise en compte des besoins des 18/25 ans et la formation BAFA pour les jeunes.

- **Communication -Anne AZE**

- Plaquette enfance jeunesse

Parution d'une plaquette enfance jeunesse dans laquelle on retrouve toutes les infos utiles sur les structures cantonales d'accueil de l'enfant entre 0 et 18 ans.

Éditée en 3000 exemplaires, elle sera mise à disposition dans les mairies, les structures accueillant des enfants, y compris les écoles.

- Journal du SIVOM

La commission va travailler sur un document qui va être encarté dans les bulletins de janvier 2009 des quatre communes du canton.

Ce journal retracera les actions concrètes du territoire auxquelles les enfants et les jeunes ont pu participer. Le choix est fait de communiquer plus sur l'action que sur la philosophie, la forme étant plus accessible à la population que le fond.

Questions diverses

- Courrier de Pierre Landrain, Président du SIVU du canton d'Ancenis

Le Président du SIVU du canton d'Ancenis interpelle les SIVOM du Pays d'Ancenis ayant la compétence enfance jeunesse pour l'appuyer auprès du Conseil général. Il souhaite en effet que soit mis en place pour les assistantes maternelles un relais de garde en cas d'urgence. Dans les contrats signés entre les assistantes maternelles et les familles, ce dispositif est déjà mis en place.

- Échéancier jusqu'à décembre –document joint

Il est demandé aux quatre communes du canton de transmettre dès que possible le calendrier des réunions de bureaux municipaux et conseils municipaux afin que le SIVOM puisse caler ses propres réunions.

Prochaines dates pour la fin d'année :

- | | |
|---|------------------------------------|
| - 11 Septembre : comité pilotage | - 21 Octobre : bureau |
| - 18 Septembre : commission jeunesse | - 18 Novembre : comité de pilotage |
| - 27 Septembre : commission jeunesse | - 22 Novembre : fête du jeu |
| - 09 Octobre : commission communication | - 27 Novembre : bureau |
| - 14 Octobre : commission enfance | - 29 Novembre : comité pilotage |
| - 15 Octobre : commission jeunesse | - 09 Décembre : comité syndical |

- Fiche Individuelle DGF transmise par le ministère de l'Intérieur

Les mairies de Couffé et Mouzeil ont transmis le document. Il est demandé que Ligné et Le Cellier fassent parvenir cette fiche au plus vite au SIVOM pour la préparation du prochain budget.

Hervé BREHIER rappelle qu'il est important de réévaluer la 4^{ème} taxe (TPU) qui n'est actuellement pas représentative de la situation actuelle. Il encourage le SIVOM à se rapprocher de la COMPA qui travaille sur ce sujet.

- Agenda des vœux des communes

Ligné : le 02 Janvier 2009

Mouzeil : le 11 Janvier 2009

Couffé : le 04 Janvier 2009

Le cellier : non défini.

- Délégation de la Solidarité

La Présidente du SIVOM a assisté au Comité de Pilotage « modes de garde » le 4 septembre dernier au cours duquel ont été présentés les projets suivants :

- SOS Urgences mamans qui est un service mis en place pour les familles du Pays d'Ancenis qui ont besoin de faire garder leurs enfants en urgence. Il va démarrer le 22 septembre Le tarif de garde est de 7 € maximum. L'équipe organisatrice est basée à Ancenis mais il y a des référents par canton. Sur le canton de Ligné, la référente est Madame Nelly Garnier. Les 4 bénévoles du canton sont toutes de Mouzeil. Sur l'ensemble du Pays d'Ancenis, il y a 45 bénévoles.
- Micro crèche de l'Hôpital d'Ancenis : un projet qui pourrait voir le jour à la fin de l'année si les locaux sont prêts. 9 enfants (environ 15 familles bénéficiaires) pourront être accueillis sur des horaires atypiques entre 6 h et 22 h. L'ADIRA est partie prenante dans ce projet.
- Réflexion des RAM du Pays d'Ancenis sur les horaires atypiques
Les 950 assistantes maternelles du Pays d'Ancenis ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire. Il y a eu 78 réponses. Une réunion a réuni seulement 27 assistantes maternelles sur ce même sujet en juillet. Le 17 septembre, elles sont invitées à une soirée de présentation du réseau « Mamhique 22 », mis en place dans les Côtes d'Armor.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Juliette BOUAROUR, Secrétaire de séance

Mme CORDIER	M. PERRION	Mme DION	M. COURANT
M. BREHIER	Mme BOUAROUR	Mme AZE	M. MOULIN
	M. BIDEGAIN		Mme DESCHATRE
	M. DAUDIN		